



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Première Commission

7^e séance

Mardi 16 octobre 2007 à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Badji (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Points 87 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Mohamad (Soudan) (*parle en anglais*) :
Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter de votre accession largement méritée à la présidence de la Première Commission. En effet, cher frère et collègue, c'est pour moi un privilège de voir un diplomate chevronné de votre envergure présider les travaux de cette importante Commission. Nous vous assurons, ainsi que votre Bureau, de notre plein appui et de notre entière coopération.

Une fois encore, cette Commission examine des questions relatives au désarmement et aux scénarii actuels en matière de paix et de sécurité internationales. Elle le fait avec pour toile de fond une série d'échecs et de revers, et même l'érosion d'engagements et accords internationaux antérieurs. Ce ne sont certes pas là de bonnes nouvelles pour la communauté internationale, qui depuis la création de l'Organisation des Nations Unies était déterminée à faire du désarmement sa priorité. Les faits nouveaux survenus depuis la dernière session de cette Commission indiquent que les avancées technologiques sont mises à profit pour accroître le perfectionnement des arsenaux, plutôt que pour le désarmement.

Le Soudan réaffirme une nouvelle fois que le multilatéralisme fondé sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies est le seul moyen de faire face à la complexité des programmes de désarmement et de paix et de sécurité internationales. L'unilatéralisme n'opère qu'en sens inverse, car il rend certainement la planète moins sûre. Il nous incombe à tous de nous engager de façon constructive dans la promotion du multilatéralisme en tant que principe fondamental et comme orientation pour la sécurité collective internationale.

Parce que l'ONU est l'instance appropriée et compétente pour le désarmement total et complet, nous nous félicitons de la restructuration du Département des affaires de désarmement en Bureau des affaires de désarmement, dans le cadre de l'engagement pris par le Secrétaire général de revitaliser les programmes internationaux de désarmement. Nous félicitons l'Ambassadeur Sergio Duarte de sa nomination en tant que Haut Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement et nous réaffirmons notre appui aux travaux du nouveau Bureau des affaires de désarmement, à la suite de notre participation active à toutes les délibérations ayant abouti à sa création.

La volonté affichée par le Secrétaire général d'accorder la priorité aux programmes de désarmement et de paix et de sécurité internationales constitue une mise à l'épreuve et un défi à relever pour ce qui est de remettre sur les rails le mécanisme de désarmement.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Nous attendons des résultats concrets. Nous attendons des résultats concrets.

Le Soudan est partie à tous les traités et accords importants relatifs au désarmement, et nous sommes fermement convaincus que le désarmement total et complet est crucial pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en dépit des graves revers subis ces dernières années. En 2005 et 2006, aucun document de fond consensuel n'a été produit, notamment aux trois grandes conférences multilatérales : la septième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Sommet mondial, et la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Et tandis que nous sommes réunis ici à réaffirmer nos positions, les faits concrets hors de ce bâtiment sont tout à fait contradictoires, puisque les dépenses militaires ont atteint un niveau record, s'élevant à 37 % de plus du montant atteint il y a 10 ans. C'est pourquoi il faut déployer des efforts sérieux pour renverser cette tendance très grave.

La pierre angulaire de la non-prolifération est la création de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient. La seule voie pour atteindre cet objectif consiste à ce que Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumette toutes ses capacités nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Soudan demande par ailleurs à tous les États Membres de ratifier le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, également appelé Traité de Pelindaba, afin qu'il puisse entrer en vigueur sans plus tarder. Les efforts déployés par les États Membres en vue des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne doivent sous aucun prétexte être entravés ou compromis. De plus, il va sans dire qu'un élément essentiel de l'architecture institutionnelle pour le maintien de la paix et la sécurité internationales doit être le rôle confié aux organisations et arrangements régionaux.

S'agissant des armes classiques, nous avons suivi de près, depuis la dernière session, les débats en cours sur les moyens d'élaborer une stratégie internationale visant à contrôler le transfert, l'importation et l'exportation des armes classiques, y compris le traité

proposé sur le commerce des armes. Nous devons continuer de nous engager de façon constructive dans ce processus, pour en déterminer la faisabilité et savoir à quel point celui-ci est susceptible de servir les objectifs de désarmement dans le cadre multilatéral, avec une pleine transparence et sans porter préjudice aux droits légitimes des États Membres.

Le Soudan reste vivement préoccupé par l'absence de progrès notable dans l'application du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les transferts illégaux de ces armes à des groupes armés et à des acteurs non étatiques continuent d'alimenter les guerres civiles et les conflits en Afrique. Le Soudan, en tant que pays touché par ce phénomène, a créé le Bureau national de lutte contre le trafic illicite des armes légères, et a promulgué des textes réglementaires nationaux dans ce domaine. Le Bureau a participé à tous les ateliers et conférences régionaux, notamment ceux de Nairobi, du Caire, d'Oman, d'Addis-Abeba et d'Alger.

Dans la mesure où les efforts nationaux sont manifestement insuffisants, il est crucial qu'intervienne une assistance internationale conforme aux dispositions du Programme d'action, en particulier dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion des stocks et des activités transfrontières. Nous espérons que les délibérations de cette Commission au cours de la présente session, sous votre direction éclairée, Monsieur le Président, permettront d'accélérer nettement la réalisation des objectifs que nous appelons de nos vœux.

M^{me} Swaraj (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous dire que nous nous réjouissons de voir un éminent représentant d'un pays ami assumer la présidence de la Commission chargée du désarmement et de la sécurité internationale, la Première Commission de l'Assemblée générale, qui a été le lieu de gestation de plusieurs initiatives mondiales importantes en matière de désarmement depuis sa création. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Sergio Duarte de sa nomination en tant que Haut Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement.

La toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale, la résolution 1 (I) de 1946, avait appelé unanimement et sans ambiguïté à éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes

autres armes importantes permettant des destructions massives, et à employer l'énergie atomique uniquement à des fins pacifiques, un objectif qui a sans cesse été réaffirmé par l'Assemblée générale. L'existence même des armes nucléaires et, par conséquent, l'éventualité toujours présente de leur utilisation font peser une menace sur l'humanité. C'est le message principal de la première résolution de l'Assemblée générale et du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2).

L'interdiction des armes chimiques et biologiques a suscité l'espoir que l'on pourrait imposer une interdiction semblable aux autres armes de destruction massive, à savoir les armes nucléaires. Toutefois, les stocks d'armes nucléaires, stratégiques et non stratégiques, demeurent encore trop importants et sont prêts à être utilisés de manière instantanée. La menace d'une guerre nucléaire reste réelle.

Notre objectif doit être l'élimination totale des armes nucléaires dans l'optique d'un monde exempt de ces armes. Tel était l'essentiel du plan d'action présenté par l'ancien Premier Ministre Rajiv Gandhi à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement tenue en 1988. Ce plan prévoyait un cadre global pour le désarmement, la plus grande responsabilité du désarmement nucléaire incombant aux détenteurs des plus grands arsenaux. S'adressant à l'Assemblée générale le 1^{er} octobre, le Ministre des affaires extérieures de l'Inde déclarait :

« L'engagement de longue date de l'Inde à l'égard du désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et global est consacré dans la vision du regretté Premier Ministre Rajiv Gandhi en faveur d'un monde libéré des armes nucléaires et de la violence. Cette vision a été exposée il y a près de 20 ans. Elle garde toute sa valeur aujourd'hui. Elle est d'autant plus pertinente aujourd'hui que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire peuvent satisfaire la demande inexorablement croissante de sources énergétiques nouvelles et non polluantes pour stimuler le développement économique. »
(A/62/PV.13, p. 25)

Le Ministre des affaires extérieures a également déclaré que nous allons présenter des propositions aux États Membres et à l'Organisation à ce sujet.

Une fois que la communauté internationale conviendra de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, tous les États pourront œuvrer de concert à

l'élaboration de mesures progressives et graduelles visant à atteindre cet objectif. En même temps, la communauté internationale pourrait également élaborer un système de sécurité dans lequel les États ne ressentiraient pas le besoin de mettre au point, de produire, de stocker ou d'utiliser des armes de destruction massive. Tout cela exigerait des changements d'attitudes, de doctrines et de politiques nationales de sécurité afin de les rendre plus conformes au monde contemporain placé sous le signe de la mondialisation et de l'interdépendance.

Tout en maintenant un niveau minimum crédible de dissuasion nucléaire, l'Inde reste attachée au désarmement nucléaire, et cela fait l'objet d'un fort consensus national. L'Inde est restée attachée de manière constante à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, objectif qui doit être réalisé grâce à un désarmement nucléaire mondial vérifiable et non discriminatoire. La doctrine nucléaire responsable de l'Inde se fonde sur l'engagement de ne pas recourir en premier à ces armes et sur le principe de la non-utilisation des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires. Nous sommes prêts à transformer ces engagements en obligations multilatérales juridiquement contraignantes.

La doctrine réaffirme également que l'Inde est disposée à participer à des négociations multilatérales en vue de la réduction et de l'élimination des armes nucléaires. L'Inde a continué de respecter un moratoire sur les essais nucléaires. Nous sommes prêts à participer aux négociations au sein de la Conférence en vue de négocier un traité non discriminatoire, multilatéral, internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sous réserve que cela réponde aux intérêts de l'Inde en matière de sécurité nationale. Je tiens à le répéter : nous sommes prêts à participer aux négociations au sein de la Conférence en vue de négocier un traité non discriminatoire, multilatéral, internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sous réserve que cela réponde aux intérêts de l'Inde en matière de sécurité nationale. Nous croyons également que la Conférence du désarmement doit trouver des moyens pratiques de traiter de la question du désarmement nucléaire de manière globale et non discriminatoire.

Notre attachement au désarmement nucléaire se traduit également dans les résolutions dont nous sommes coauteur à la Première Commission et à l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus qu'un accord multilatéral, universel et contraignant interdisant l'emploi ou la menace d'armes nucléaires quelles que soient les circonstances, contribuerait à l'élimination de la menace nucléaire et créerait un climat propice à des négociations en vue d'un accord sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous avons donc l'intention encore une fois de présenter le projet de résolution priant la Conférence du désarmement d'entamer des négociations sur une telle convention.

Alors que le consensus international sur l'interdiction des armes nucléaires prend de l'ampleur, nous devrions prendre des mesures pour atténuer les dangers que représentent ces armes. Nous nous proposons de présenter encore une fois le projet de résolution sur la réduction du danger nucléaire, qui avance des propositions modestes et concrètes et appelle à un examen des doctrines nucléaires, ainsi qu'à des mesures urgentes visant à réduire les risques d'emploi non intentionnel et accidentel d'armes nucléaires, notamment par la levée de l'état d'alerte et le dépointage des armes nucléaires.

Outre la menace posée à la sûreté et à la sécurité de l'humanité par l'emploi probable des armes nucléaires par les États, il existe aujourd'hui une nouvelle menace qui émane de l'emploi éventuel d'armes de destruction massive par des terroristes et des acteurs non étatiques. Nous espérons que la résolution sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, adoptée par consensus par cette Commission et l'Assemblée générale depuis 2002, fera l'objet d'un aval analogue cette année, avec même un plus grand nombre de coauteurs. Dans ce contexte nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, le 7 juillet, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

En tant que puissance nucléaire responsable, nous sommes favorables au renforcement de la non-prolifération mondiale, car la prolifération a déjà eu des incidences néfastes sur nos intérêts en matière de sécurité. Il faut mettre en place un dialogue constructif afin d'endiguer la prolifération sans entraver indûment les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

L'Inde continue de participer de façon constructive aux processus collatéraux de

désarmement, notamment sur les armes légères et de petit calibre, les Conventions sur les armes biologiques et chimiques, et la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC). L'Inde a achevé la destruction de 84 % de son stock d'armes chimiques et est résolue à détruire tout son stock d'ici avril 2009. L'Inde a également été l'un des 23 premiers pays à ratifier le Protocole V de la CCAC sur les restes explosifs de guerre, entré en vigueur l'année dernière. Ce faisant, l'Inde est devenue l'un des 25 pays à avoir signé et ratifié la CCAC et ses cinq protocoles.

La Première Commission et l'Assemblée générale ont un rôle particulier à jouer pour mieux faire comprendre toute la gamme des questions relatives au programme mondial de désarmement. Grâce à ce processus, ces organes peuvent promouvoir des mesures déterminantes sur le plan international et imprimer une orientation utile à l'instance de négociations en matière de désarmement, à savoir la Conférence du désarmement. Les défis et les possibilités qui existent dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale exigent des solutions multilatérales, ainsi qu'un engagement renouvelé de la part des États et un pacte mondial pour que les États souscrivent à des obligations collectives. L'Inde, pour sa part, est prête à participer à ce processus.

M. Bodini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission, et je félicite également le nouveau Bureau. Je suis sûr que, sous votre direction, la présente session aboutira à des résultats positifs.

Avec sa longue histoire de paix et de neutralité, et étant l'un des États de l'Assemblée sans armée, la République de Saint-Marin est extrêmement préoccupée par le nombre croissant de conflits locaux dans le monde et par la course alarmante aux armements qui fait peser une grave menace sur la paix mondiale. C'est pourquoi il est aujourd'hui plus important que jamais de renforcer la coopération, la transparence et la confiance entre les États, et d'appliquer le droit international.

Comme beaucoup d'autres, nous pensons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

(TNP) demeure le socle du régime de désarmement et de non-prolifération. Le Traité est crucial s'agissant de prévenir la propagation des armes de destruction massive, de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de soutenir la réalisation du désarmement nucléaire. Nous tenons d'ailleurs à saluer les résultats positifs obtenus lors des préparatifs de la prochaine conférence d'examen du TNP.

La République de Saint-Marin apprécie vivement le travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il est très important de renforcer ses activités de vérification pour que le régime de non-prolifération fonctionne convenablement.

Je tiens également à souligner l'importance de la Convention sur les armes chimiques, à laquelle un très grand nombre de nations a adhéré.

Cette année, nous célébrons en outre le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Il convient, là encore, de saluer tous les accomplissements qu'elle a permis d'obtenir. Ces dernières années, de nouvelles zones ont été déminées et de nouveaux stocks détruits, ce qui a amélioré de façon notable les conditions de vie des civils.

Saint-Marin est d'avis que le trafic illicite des armes légères et de petit calibre a pris des proportions alarmantes. L'accumulation et l'emploi de ces armes ont atteint une telle ampleur qu'elles constituent un facteur de déstabilisation dans de nombreuses régions du monde, tuant chaque jour d'innombrables innocents.

Malgré tous les progrès, le monde n'est toujours pas un lieu sûr pour tous. Le Haut Représentant pour les affaires de désarmement, M. Duarte, a affirmé dans sa déclaration que le nombre des armes nucléaires enregistrées serait d'environ 26 000 (A/C.1/62/PV.2). Ce fait nous inquiète profondément. Il a confirmé qu'il fallait réduire ce nombre incroyable d'armes nucléaires tout en précisant que cela ne suffirait pas. Si nous voulons réellement bâtir un monde de paix et de sécurité pour les générations à venir, tous les États détenteurs d'arsenaux nucléaires doivent sérieusement envisager de les éliminer totalement, pour notre sécurité et pour leur sécurité.

Plus le temps passe, plus grand est le risque de voir survenir un accident nucléaire, délibéré ou non.

Un simple incident peut anéantir le présent, le passé et l'avenir des Saint-Marinais. Nous n'avons pas le choix. Tous les États – faibles et puissants, petits et grands, pauvres et riches – doivent s'unir avec énergie et clairvoyance pour régler la question d'une manière immédiate et décisive.

M. Al-Hayen (Koweït) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, la délégation de mon pays a le plaisir de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission. Vous-même, les membres du Bureau et les autres délégations pouvez compter sur sa coopération pleine et entière dans l'intérêt du succès de votre mission. Par ailleurs, la délégation de mon pays souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom des États Membres du Mouvement des pays non alignés.

L'État du Koweït confirme son attachement total au désarmement et à la non-prolifération, tels que requis par la communauté internationale, car il a foi dans l'œuvre collective et le rôle majeur de l'ONU. Tandis que les échecs continuent malheureusement de se succéder dans le domaine du désarmement – par exemple, lors du Sommet mondial de 2005, de la Conférence des Parties chargée, en 2005, d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la Conférence des Nations Unies chargée, en 2006, d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, où il n'a pas été possible de parvenir à un accord – et malgré le fait que tout le monde a conscience des dangers posés par les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, l'absence de confiance alimente la course aux armements. Bâtir des liens de confiance doit par conséquent être prioritaire si l'on veut espérer atteindre la paix et la sécurité auxquelles nous aspirons tous.

La délégation de mon pays espère que tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) se conformeront à leurs obligations et travailleront en coopération étroite avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de lever toutes les incertitudes suscitées par leurs programmes à la faveur de négociations et d'un dialogue fécond.

À cet égard, tout en nous réjouissant de l'accord récemment conclu entre la République islamique d'Iran et l'AIEA qui constitue un grand pas en direction d'une suppression des craintes et suspensions entourant le

programme nucléaire iranien, nous espérons que le dialogue et la coopération se poursuivront dans la transparence tant que toutes les questions et préoccupations de la communauté internationale n'auront pas trouvé de réponse. D'autant plus que cela contribuera à l'instauration des conditions propices pour que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes nucléaires et de tout autre type d'armes de destruction massive. En outre, nous nous réjouissons des solutions pacifiques issues des négociations sur la question nucléaire nord-coréenne.

J'insiste ici sur l'importance d'exercer des pressions à l'encontre d'Israël pour qu'il rejoigne le TNP et soumette l'ensemble de ses installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'AIEA. Nous confirmons le droit de tous les États à obtenir les savoir-faire et les technologies nécessaires pour utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans les conditions autorisées par les conventions internationales pertinentes.

À cet égard, nous louons la Cour internationale de Justice pour son avis consultatif de juillet 1996 sur la licéité de l'utilisation ou de la menace de l'utilisation des armes nucléaires dans un conflit armé. Nous sommes également favorables à la mise en place d'un cadre international qui offre aux États non dotés d'armes nucléaires des assurances formelles contre l'utilisation et la menace de l'utilisation des armes nucléaires. De même, nous renouvelons notre appui à la conclusion d'un traité international multilatéral vérifiable et non discriminatoire qui interdise la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou de tout autre moyen de provoquer une explosion nucléaire.

L'État du Koweït a remis à l'Assemblée générale son rapport national dans lequel il explique les mesures prises en application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, laquelle vise à empêcher les groupes terroristes de se procurer des armes de destruction massive et des matières nucléaires. En septembre 2005, l'État du Koweït a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Il est absolument capital d'appliquer d'une manière rigoureuse et non sélective les dispositions du TNP, en particulier celles de l'article VI relatif au désarmement nucléaire et celles de l'article IV concernant l'obligation de faciliter l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous attirons

également l'attention sur l'importance d'adhérer aux principes énoncés dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale; dans les textes issus de la Conférence des Parties chargée, en 1995, d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; et dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, en particulier les dispositions relatives aux 13 mesures concrètes qui contribueront au succès du Comité préparatoire, qui devrait se réunir à Genève en 2008 afin de préparer la Conférence d'examen du TNP de 2010.

L'État du Koweït confirme son adhésion au communiqué final de la quatrième Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui engage les États n'ayant toujours pas ratifié le Traité à le faire au plus vite, en particulier ceux dont la ratification est obligatoire pour permettre son entrée en vigueur. Nous souscrivons également à l'appel qu'il adresse aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils maintiennent un moratoire sur les essais nucléaires ou les suspendent jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité.

Pour ce qui est du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, le Koweït s'est félicité de l'adoption par l'Assemblée générale, en décembre 2005, de l'instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre. En dépit du fait que la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects n'ait pas obtenu les résultats escomptés, elle a permis de mettre en relief une question très importante.

Pour terminer, nous espérons que les délibérations de la Première Commission seront transparentes, globales et ciblées de manière à parvenir à une convergence de vues qui permettra de répondre aux aspirations des États Membres dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je me félicite également que le nouveau Secrétaire général ait nommé M. Sergio de Queiroz Duarte pour diriger le nouveau Bureau des affaires de désarmement.

Je voudrais souscrire à la position exprimée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous espérons que nos travaux sauront donner une nouvelle impulsion aux efforts visant à atteindre les nobles objectifs humanitaires de la Première Commission.

Le monde entier a conscience des dangers que représentent les armes de destruction massive, et notamment les armes nucléaires, ainsi que leur prolifération; dangers qui sont accrus par la multiplication concomitante de crises politiques constituant une menace pour la paix internationale.

Des progrès ont été accomplis ce mois-ci sur la voie du règlement de la question nucléaire concernant la République populaire démocratique de Corée. Toutefois, nous voudrions rappeler qu'en matière de désarmement, les retards caractérisent les efforts déployés, qu'il soit question d'armes de destruction massive, nucléaires, biologiques ou chimiques, ou d'armes légères et de petit calibre. À cet égard, je voudrais appeler l'attention sur l'échec concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) enregistré à la Conférence d'examen et sur l'échec essuyé par la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a d'ailleurs, à juste titre, déclaré qu'en matière de désarmement, l'échec est devenu la règle plutôt que l'exception.

Tout en réaffirmant le droit des États à recourir à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, à condition pour cela qu'ils respectent de manière stricte et transparente les exigences du TNP, nous ne pouvons que nous inquiéter des possibles retombées de la question nucléaire iranienne, dans la mesure où notre région connaît déjà tant de conflits et de crises.

Il y a également de la tension entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Cela nous rappelle certains aspects de la guerre froide que personne ne souhaite revivre à nouveau.

À cet égard, l'un des faits les plus importants survenus dans les relations internationales l'année dernière a porté sur le secret de Polichinelle concernant les efforts nucléaires d'Israël, qui sont soutenus par certains États. Le 5 décembre 2007, Robert Gates déclarait devant le Congrès américain que l'Iran était entouré de puissances nucléaires, avec le Pakistan à

l'est, la Fédération de Russie au nord, et Israël à l'ouest.

Une semaine seulement après cette déclaration, le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, dissipait lui-même tous les doutes sur cette question au cours d'un entretien accordé à une chaîne d'information allemande. Il y aurait déclaré que l'Iran avait l'ambition de posséder des armes nucléaires afin d'être sur un pied d'égalité avec les États-Unis, la France, Israël et la Fédération de Russie. Ce fait important a donc également brisé le secret de Polichinelle en dévoilant qu'Israël possède indubitablement des armes nucléaires. Il a aussi permis de souligner la nécessité de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la ferme position adoptée par la Ligue des États arabes et par l'Assemblée générale, qui depuis 1980 n'a cessé de lancer des appels en ce sens.

S'agissant toujours des questions de sécurité au Moyen-Orient, nous nous félicitons de la décision prise en juillet par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui a, elle aussi, appelé à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous estimons que la question de la création de zones exemptes d'armes nucléaires n'est plus une notion théorique, comme en atteste la multiplication des traités conclus à cet effet, tels le Traité de Tlatelolco, pour l'Amérique latine et les Caraïbes; le Traité de Rarotonga, pour le Pacifique; le Traité de Bangkok, pour l'Asie; le Traité de Pelindaba, pour l'Afrique; et le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Toutefois, au Moyen-Orient, la réalisation de cet objectif est tributaire de l'existence d'une volonté politique internationale capable d'exiger d'Israël qu'il respecte les dispositions du TNP. Nous sommes convaincus que lier le désarmement aux réalités politiques de la région ne ferait qu'intensifier la course aux armements et entraîner de nouvelles crises.

Le fait d'évoquer la question des armes de destruction massive ne doit pas nous détourner des dangers posés par les armes légères et de petit calibre et des destructions qu'elles causent. Le fait est qu'au Liban, nous sommes victimes de politiques de déstabilisation qui prônent le meurtre et la destruction ainsi que le recours à ces armes meurtrières. Des centaines de milliers de bombes-grappes ont été larguées par Israël dans le sud du Liban durant la guerre qu'il a lancée contre notre pays en juillet 2006. Ces bombes continuent aujourd'hui de tuer des civils

innocents, y compris des enfants. Or Israël persiste à refuser de fournir à l'ONU les cartes indiquant les zones où sont enfouies ces bombes.

Outre l'occupation par Israël des terres libanaises et l'agression perpétrée l'an dernier, le Liban est aussi la victime d'attentats terroristes qui prennent la forme d'assassinats de personnalités politiques de premier plan, de journalistes et d'intellectuels, et d'exactions commises par le gang armé dit Fatah al-Islam, qui s'est illégalement procuré des armes légères et de petit calibre. Pour que le succès remporté par le Liban contre ce gang se maintienne et soit protégé et durable, il faudra parvenir à maîtriser le trafic des armes légères et de petit calibre ainsi que leur contrebande à travers nos frontières.

Pour terminer, je voudrais revenir sur la question des armes de destruction massive. Aujourd'hui, chacune des mesures mises en place doit s'inscrire dans un effort et une vision d'ensemble visant à interdire totalement et définitivement les armes de ce type, de sorte qu'elles ne soient plus que des reliques dans nos musées, ainsi que l'a déclaré Mohamed El Baradei dans son discours de réception du prix Nobel de la paix.

M. Ba-Omar (Oman) (*parle en arabe*) : Je suis très heureux de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Nous sommes convaincus que votre sagesse et vos compétences en gestion assureront la réussite de nos travaux, et nous sommes disposés à coopérer pleinement avec vous pour obtenir des résultats concrets. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter les autres membres du Bureau, et remercier la Présidente norvégienne de la précédente de la Première Commission. Je tiens également à féliciter M. Sergio de Queiroz Duarte pour sa nomination au poste de Haut Représentant pour les affaires de désarmement. Nous sommes certains qu'il fera un excellent travail dans le domaine de la coopération internationale, pour mettre fin à la prolifération et mener à bien le désarmement.

La flexibilité et la volonté politique sont deux éléments essentiels pour réaliser le désarmement. En fait, ce sont les deux faces d'une même pièce, qui peuvent nous aider à sortir de l'impasse et à échapper aux dérives que la communauté internationale a connues dans le domaine du désarmement. Tous les États Membres doivent adopter des positions très courageuses. C'est très important, en particulier à ce

moment de l'histoire de la race humaine. Nous devons oublier le climat de pessimisme qui a prévalu au sein de la Première Commission pendant de si nombreuses années. Nous devons renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et assurer la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous devons aussi veiller à ce que la Conférence du désarmement à Genève reprenne ses travaux, de manière à sortir de l'impasse actuelle.

Mon gouvernement appuie tous les nobles efforts déployés pour éliminer toutes les armes de destruction massive, et mon pays est donc devenu partie aux conventions et traités internationaux pertinents. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer rapidement au TNP.

Nous voudrions réaffirmer le droit de tous les États d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques conformément au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Comme cela a souvent été dit, il convient d'éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Cependant, il n'y a pas eu suffisamment de progrès en la matière. Nous pensons que la raison profonde en est le manque de transparence et de sérieux, ainsi que la politique de deux poids, deux mesures appliquée par les États influents.

Comme d'autres États arabes, nous réitérons notre demande de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Nous pensons qu'une telle zone créerait un climat positif susceptible de contribuer à la coopération entre les États de la région. Cela aiderait également à mettre fin à la course aux armements et à renforcer la paix et la confiance non seulement dans la région, mais aussi dans le monde entier. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive requiert sans nul doute l'attention et l'appui de la communauté internationale.

Bien que nous soyons favorables à la proposition de créer une telle zone, nous tenons également à dire notre préoccupation devant l'insécurité qui règne au Moyen-Orient. Israël n'est toujours pas partie au TNP; nous estimons donc qu'il est nécessaire qu'Israël adhère au TNP et place ses installations sous le régime de garanties généralisées de l'AIEA.

Un accord a été conclu en 1995 pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Cependant, aucun progrès n'a été réalisé en ce sens, et Israël n'a toujours pas adhéré au TNP.

S'agissant de la question nucléaire iranienne, mon pays appuie les efforts faits par l'Iran, pays amis, et par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour trouver une solution pacifique au problème, solution qui défendrait le droit de l'Iran d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques et dissiperait en même temps les craintes et les doutes exprimés par la communauté internationale.

S'agissant de la question de la République populaire démocratique de Corée, nous appuyons le tour pris récemment par les efforts qui sont déployés pour régler cette question nucléaire. Nous espérons que les négociations entre les parties intéressées se poursuivront afin de pouvoir régler la question de façon pacifique.

Le Sultanat d'Oman a essayé de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects adopté en 2001. Mon pays applique consciencieusement les procédures d'établissement de rapports. Nous demandons instamment à tous les États de mettre en œuvre le Programme d'action, pour mettre fin à ce grave problème qui constitue une menace à la paix et la sécurité internationales.

Nous appuyons l'action multilatérale en faveur du désarmement et le renforcement des mécanismes multilatéraux de désarmement. Nous devons trouver un mécanisme efficace et transparent pour favoriser la confiance et mettre en place des mesures de confiance. C'est la seule façon de parvenir au désarmement complet.

Nous nous félicitons des efforts inlassables déployés par le Secrétaire général dans ce domaine, y compris la restructuration du Département des affaires de désarmement et la nomination du Haut Représentant pour les affaires de désarmement. Nous pensons que cette restructuration aboutira effectivement à des résultats tangibles et nous permettra de poser des bases solides pour le désarmement, y compris le désarmement nucléaire.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre conviction que le travail réalisé au sein de la Première Commission nous permettra d'avancer sur le chemin de paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement

durable et renforcera le rôle de l'ONU dans tous les domaines.

M. Kariyawasam (Sri Lanka) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission, et vous dire mon très grand plaisir de vous revoir. Je félicite aussi les autres membres du Bureau de leur élection. Je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer, Monsieur le Président, du plein appui et de la coopération sans faille de ma délégation dans toutes vos entreprises.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Sergio de Queiroz Duarte pour sa nomination tant méritée en tant que Haut Représentant pour les affaires de désarmement et lui souhaiter la bienvenue à la Première Commission. L'Ambassadeur Duarte accède à ce poste avec de vastes expérience et connaissances dans ce domaine. Je suis certain que son savoir-faire dynamisera les travaux de la Commission et nous fera progresser vers les objectifs de l'ONU en matière de désarmement à ce moment difficile. À cet égard, je voudrais le remercier pour les observations liminaires perspicaces qu'il a faites à l'ouverture de la séance. Je suis impatient de collaborer prochainement avec lui.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous attendons toujours les dividendes tangibles de la paix qui avaient été promis à la fin de la guerre froide et réaffirmés à l'aube du XXI^e siècle. Les feuilles de route et programmes d'action élaborés pour réaliser les objectifs de désarmement à plusieurs grandes conférences internationales, telles que les sessions extraordinaires consacrées au désarmement et le Sommet du Millénaire, ne sont pas encore entièrement mis en œuvre. À l'heure actuelle, il est évident que les approches et systèmes de sécurité aux niveaux national et international évoluent constamment. Cependant, l'évolution des approches stratégiques qui favoriseraient de nouveaux systèmes de sécurité résultant d'une approche unilatérale des questions de paix et de sécurité internationales peut, à notre avis, compromettre le sentiment de stabilité et de sécurité qui règne actuellement. Il est préférable d'envisager les nouvelles visions stratégiques, ainsi que les approches face aux menaces dans un cadre multilatéral ou plurilatéral, ou du moins bilatéral. Il a

été indubitablement prouvé que l'unilatéralisme ne peut pas être efficace.

C'est dans ce contexte que la communauté internationale a reconnu qu'il était nécessaire d'examiner et de revitaliser le régime de sécurité internationale. Toutefois, l'absence de consensus international sur cette question a sapé le sentiment de sécurité collective existant fondé sur les accords multilatéraux. L'apathie qui a semblé caractériser l'organisation de la quatrième session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement illustre ce malaise. Les régimes d'armement plus perfectionnés que les puissances militaires semblent poursuivre, dans l'espoir qu'ils instaureront une plus grande sécurité et une plus grande paix dans le monde, pourraient mener à un gaspillage considérable de ressources, en l'absence de clarté ou de compréhension au niveau international concernant un régime de sécurité mondial.

La Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), adoptée au début du siècle par nos chefs d'État, a insisté sur l'axiome paix et sécurité, avec une réduction des armements et une coopération accrue. La Déclaration a aussi réaffirmé le désir, souvent répété par l'humanité, de réaliser la sécurité collective fondée sur la confiance collective, aux niveaux national et international. On espérait que le désir des pays de se militariser davantage s'éteindrait et qu'ils réduiraient même leurs programmes. Il nous semblait naturel d'espérer que ces nobles idéaux gagneraient les diverses instances des Nations Unies chargées du désarmement et de la sécurité, comme la Première Commission et la Conférence du désarmement, ainsi que les organes chargés de l'examen des traités. Cependant, il est patent que l'évolution de la situation depuis le Sommet du Millénaire nous a fait prendre la direction opposée.

Les régimes de contrôle des armes et de désarmement international ont été remis en cause à plusieurs égards. Plusieurs mécanismes d'examen des traités font l'objet de polémiques. Les traités, et même les programmes d'action, actuellement en vigueur, sont contestés ou écartés pour obsolescence sur la base de théories et d'évaluations non prouvées et à des fins d'opportunisme politique. L'esprit et le but des traités et des programmes d'action faisant l'objet d'une vaste adhésion sont violés en raison de l'absence de volonté manifeste des parties de mettre en œuvre les mesures prévues et des actions mal intentionnées de ceux qui se trouvent hors du système. La conduite internationale

fondée sur des règles qui doit être suivie en vertu de plusieurs régimes de traités est donc actuellement remise en question. Cette évolution est de mauvais augure pour les efforts que nous déployons au sein de la Commission et dans d'autres instances pour parvenir à la paix et à la sécurité internationales.

Bien qu'active, la Conférence du désarmement, considérée comme la seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement, n'a pas été en mesure de réaliser ses objectifs récemment. Nous soulignons qu'il est important que la Conférence convienne d'un programme de travail pratique et moins ambitieux à même de l'orienter vers les objectifs pour lesquels elle a été mise en place.

Il est décourageant de prendre conscience du peu de progrès réalisés dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, 40 ans après l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) par l'Assemblée générale. Les armes nucléaires restent l'arme de destruction massive la plus dangereuse. Sri Lanka regrette de devoir faire remarquer que l'intégrité et la pertinence du régime international de non-prolifération axé sur le TNP sont sapées à de nombreux égards. Le manque de volonté des États dotés de l'arme nucléaire de respecter leurs obligations au titre de l'article VI du Traité creuse l'écart entre les puissances nucléaires et les autres.

Renforcer le régime de non-prolifération nucléaire existant en remédiant à ses lacunes est également un besoin urgent. Il convient de déployer des efforts parallèles pour renforcer les régimes de désarmement et de non-prolifération des autres catégories d'armes de destruction massive, notamment les armes chimiques et biologiques. Cela est d'autant plus important que les organisations terroristes ont désormais la possibilité d'avoir accès à des composantes des armes de destruction massive. La possibilité que des acteurs non étatiques puissent non seulement se procurer des armes légères et de petit calibre, mais également des armes de destruction massive nous préoccupe beaucoup.

Les actes de terrorisme commis par les acteurs non étatiques continuent de semer le chaos dans de nombreuses régions du monde. Il est donc impératif d'élaborer un nouveau pacte mondial relatif à la sécurité collective qui pourrait inclure également la question du terrorisme, dans l'intérêt des États et des peuples du monde. Il est manifeste que la sécurité d'un État ne se traduit pas nécessairement par la sécurité et

le bien-être des citoyens du monde à l'heure de la mondialisation. Seul un régime légitime, robuste, respecté au plan international, et fondé sur des règles, comme ceux que l'on trouve dans plusieurs autres domaines de l'activité humaine, aurait les capacités de lutter efficacement contre le terrorisme. Nous devons formuler, mettre au point et approuver un régime de sécurité et un code de conduite à large assise qui soient respectés par les États, la société civile et les citoyens du monde.

Nous devons donc définir les modalités permettant à cette Commission de contribuer aux efforts de la communauté internationale pour mettre au point un régime ou un système prenant en compte tous les domaines de l'activité humaine et ne permettant à personne de commettre des actes de terrorisme prenant pour cible des civils innocents. À cette fin, le Haut Représentant, son Bureau et cette Commission pourraient travailler avec toutes les entités du système des Nations Unies afin de contribuer et d'apporter un concours spécifique, soit directement soit indirectement, à cet objectif.

En coopération avec l'Égypte, Sri Lanka s'efforce, depuis de nombreuses années, d'attirer l'attention de la Commission sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cela illustre notre conviction, répétée à plusieurs reprises, que la dernière frontière de l'humanité – l'espace – doit demeurer pacifique, en tant que patrimoine commun, et que cela est vital pour la stabilité et la sécurité de la planète. Toutefois, les efforts que nous avons déployés pour parvenir à un consensus et œuvrer en vue d'une action concrète sur cette question n'ont pas encore porté leurs fruits. La menace d'un recul des accords existants sur la question se profile de manière menaçante. À cet égard, Sri Lanka tient à renouveler son appel en vue de la reprise du travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Conférence du désarmement.

Chaque jour, plus de vies sont perdues en raison du commerce illicite, de la facilité d'acquisition et du trafic des armes légères et de petit calibre, en particulier par des acteurs non étatiques. À cet égard, la mise en œuvre complète du Programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est d'une importance primordiale. L'échec de la Conférence d'examen du Programme d'action d'approuver un accord concernant des mesures supplémentaires afin d'appliquer

pleinement le Programme d'action, et en élargir la portée, suscite la préoccupation de ma délégation. Cependant, la prochaine Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action nous donnera l'occasion de renouveler notre attachement au Programme d'action et de chercher des moyens de renforcer sa mise en œuvre. À cet égard, Sri Lanka se félicite que le Groupe d'experts gouvernementaux a mené à bien son travail sur le courtage des armes légères et de petit calibre, et de ses recommandations précieuses à l'Assemblée générale.

Nous nous attendons à ce que l'ONU joue un rôle important pour mettre en œuvre les mesures convenues et assurer le suivi du Programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Parallèlement, les États et les organisations régionales et internationales, y compris le système des Nations Unies, devraient poursuivre la recherche et leur appui à la recherche axée sur l'action sur cette question complexe, dans le but de présenter d'autres questions pertinentes et interdépendantes concernant le transfert illicite, la fabrication et la prolifération des armes légères et de petit calibre, pour des acteurs non étatiques en particulier. Ces efforts doivent se concentrer sur les questions qui n'ont pas été traitées comme il convient jusqu'à présent soit à la Conférence qui a adopté le Programme d'action en 2001 soit à la Conférence d'examen de 2006.

Une occasion historique se présente à la nouvelle direction de l'Organisation des Nations Unies à New York, en particulier en ce qui concerne les affaires de désarmement. Le moment est venu de procéder à une évaluation novatrice de la meilleure manière de revitaliser certains processus de désarmement moribonds et de faire face aux nouveaux problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale, notamment le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre et le terrorisme. Ce défi est bien réel. Si nous ne faisons pas preuve d'ambition, nous manquerons à nos devoirs à l'égard des peuples du monde, qui exigent de nous rien de moins.

M. Goh (Singapour) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation est impatiente de travailler avec vous. Par ailleurs, je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Sergio de Queiroz Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement. Enfin, Singapour s'associe à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur Marty

Natalegawa, de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à celle prononcée par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Tous les pays aspirent à la sécurité. Avec le développement durable et le respect des droits de l'homme, c'est l'un des piliers fondamentaux des Nations Unies. La Première Commission s'est vue confier une tâche importante : examiner et adopter des résolutions relatives au désarmement et à la sécurité internationale.

Comme l'Ambassadeur Duarte l'a dit avec éloquence, l'humanité dans son ensemble continue de vivre dans l'insécurité, sous la menace des armes nucléaires. Il nous faut reconnaître qu'on ne saurait progresser si le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont considérés comme des priorités concurrentes. En fait, le désarmement et la non-prolifération sont inextricablement liés. Ils servent tous deux les intérêts des pays qui possèdent l'arme nucléaire et de ceux qui ne la possèdent pas.

Cette année, un contrebandier a été arrêté en Géorgie. Il transportait de l'uranium de qualité militaire. Je prends cet exemple pour insister sur le fait que le risque de terrorisme nucléaire est réel. C'est quelque chose que nous devons combattre tous ensemble.

À l'instar des armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques constituent un grave danger. Nous devons rester vigilants face à ces menaces, à l'heure où il est de plus en plus facile d'apprendre sur Internet comment produire de telles armes.

La menace est particulièrement sensible pour un petit pays à l'économie ouverte comme Singapour. Du fait que nous sommes tellement reliés au monde par le commerce et les transports, nous sommes particulièrement vulnérables aux attaques, de même qu'aux chocs infligés à l'économie mondiale. Singapour est donc inflexible dans son appui aux instruments multilatéraux de non-prolifération qui servent les intérêts de la sécurité et de la stabilité internationales, parmi lesquels le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la Convention sur les armes biologiques (CIAB). En 2003, Singapour a été le premier port asiatique à prendre part à l'Initiative pour la sûreté des conteneurs, et elle a adhéré à l'Initiative de sécurité contre la

prolifération, dont elle est l'un des piliers. En 2005, nous sommes devenus le premier port d'Asie du Sud-Est à prendre part à l'Initiative Megaports.

Dans le rapport du Millénaire du Secrétaire général, Kofi Annan, qui occupait alors ce poste, déclarait que les armes légères pouvaient être considérées comme des armes de destruction massive en raison du nombre de victimes qu'elles font. Il est clair que le commerce illicite des armes classiques est un fléau auquel il nous faut remédier. Nous continuons d'appuyer la mise en œuvre intégrale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Le désarmement et la non-prolifération appellent une approche multilatérale fondée sur l'état de droit. Les traités et conventions, notamment ceux qui ont trait aux armes nucléaires, doivent progresser pour conserver leur crédibilité. Ces progrès ne peuvent être réalisés par le seul biais de conférences et de commissions; il faut aussi une mise en œuvre pratique des engagements pris, lesquels, par ailleurs, doivent être universels pour être véritablement efficaces.

Le désarmement et la non-prolifération sont des défis qui peuvent uniquement être relevés si les pays du monde agissent ensemble. À cet égard, l'ONU a un rôle central à jouer, car aucun autre organe ne jouit de la même légitimité internationale. Nous devons essayer de nous appuyer sur le terrain d'entente existant. Ma délégation a bon espoir que sous votre direction compétente, Monsieur le Président, la Commission sera en mesure d'œuvrer avec détermination pour aller de l'avant.

M. Khammanichanh (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, je tiens à vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous félicitons aussi les autres membres du Bureau pour leur élection. Nous vous assurons de notre coopération et de notre appui sans faille.

Par ailleurs, ma délégation souhaite chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur Sergio de Queiroz Duarte à l'occasion de sa nomination au poste de Haut Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement. Elle attend avec intérêt de travailler avec lui et son équipe dévouée.

La République démocratique populaire lao fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi que celle faite par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Nous vivons tous aujourd'hui dans un monde où les risques se multiplient sans s'atténuer. L'environnement sécuritaire international est devenu beaucoup plus problématique. La persistance des conflits internes, de la violence, du terrorisme international et de la course aux armements est la plus grave menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. Dans le même temps, les armes de destruction massive mettent également en grand péril l'existence même de l'humanité. Ces dernières années, les progrès dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires ont été lents et ont subi des contretemps. En outre, des armes nucléaires continuent d'être mises au point et stockées, et les doctrines militaires sont revues pour compter davantage sur une utilisation potentielle de telles armes.

À cet égard, la République démocratique populaire lao insiste sur la nécessité pour les États Membres d'honorer leurs engagements et obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le TNP reste, premièrement, la pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement nucléaires à l'échelle mondiale et, deuxièmement, la garantie du droit des États à se doter de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous sommes convaincus que l'élimination totale des armes nucléaires est le seul rempart absolu contre l'emploi ou la menace de ces armes. Tant que ces armes existeront, elles risqueront de tomber dans de mauvaises mains.

Ma délégation juge encourageante la hausse du nombre de signatures et de ratifications du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous notons avec satisfaction que la cinquième Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à Vienne, a reçu un accueil positif. Elle a également constitué une occasion exceptionnelle de souligner l'importance du Traité et d'accélérer son entrée en vigueur. À cet égard, nous appelons une nouvelle fois tous les États Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, en particulier ceux dont la ratification est requise pour son entrée en vigueur, de le faire sans délai.

En dépit des progrès modestes accomplis en décembre dernier à la sixième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, le lancement réussi, le 20 août 2007, du Groupe d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques (CIAB) a marqué une étape positive dans l'établissement d'un nouveau niveau de coopération constructive entre le Bureau des affaires de désarmement et les États parties à la CIAB qui contribuera à renforcer l'application de la Convention.

Il est gratifiant pour nous de constater les résultats constructifs et concluants qui ont été enregistrés ces 10 dernières années dans la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques, en particulier la réduction de plus d'un tiers des stocks mondiaux d'armes chimiques déclarés. Nous estimons que ces avancées constituent des jalons importants sur la route qui nous mènera à un monde exempt d'armes biologiques et chimiques, d'une part, et où les terroristes seront empêchés d'acquérir de telles armes, d'autre part.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est une plate-forme qui permet de promouvoir le désarmement nucléaire, de lutter contre la prolifération nucléaire et de renforcer la paix et la sécurité aux niveaux régional et mondial. Dans cet esprit, la République démocratique populaire lao salue et appuie les efforts internationaux visant à établir des zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde.

Cette année marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Toutefois, l'adhésion des États dotés d'armes nucléaires au Protocole annexé au Traité est nécessaire pour que le Traité entre pleinement en vigueur. Dans cet esprit, la République démocratique populaire lao s'associe à d'autres États membres de l'ASEAN pour se féliciter de l'annonce faite par la République populaire de Chine, qui s'est déclarée disposée à adhérer au Protocole annexé au Traité. Nous appelons à un large appui en faveur du projet de résolution parrainé par l'ASEAN, intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) », présenté par l'Indonésie.

Il est incontestable que les défis mondiaux que nous avons à relever aujourd'hui impliquent non seulement une vulnérabilité commune mais aussi une responsabilité partagée d'agir et de rechercher des solutions collectives – et bien entendu de partager les coûts inévitables qu'entraînent ces solutions. Réalisons tous notre objectif commun, qui est d'œuvrer ensemble de façon constructive pour construire des régimes de désarmement et de non-prolifération efficaces, fondés sur la coopération.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, d'entrée de jeu, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de cette importante Commission. Je ne doute pas que, grâce à vos talents diplomatiques et votre vaste expérience, la Commission achèvera ses travaux avec succès. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour adresser mes félicitations à M. Sergio de Queiroz Duarte, le Haut Représentant pour les affaires de désarmement, et lui souhaiter plein succès dans l'exercice de l'immense responsabilité qui lui incombe, à savoir promouvoir la cause du désarmement.

Je voudrais associer ma délégation à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République islamique d'Iran, en tant que seule victime de l'emploi d'armes chimiques dans un passé récent, est fortement motivée pour progresser vers la réalisation du noble objectif d'un monde sans armes de destruction massive (ADM). Depuis la fin de la guerre imposée à l'Iran par le régime de Saddam Hussein, des dizaines de milliers d'Iraniens ont continué de souffrir et de périr à cause des armes chimiques, dont les composantes provenaient de certains pays qui siègent à titre permanent au Conseil de sécurité. Je n'ai pas besoin de chercher bien loin pour trouver ces victimes. Il y a presque un an, nous avons perdu l'un de nos collègues les plus brillants au sein de la Mission iranienne, M. Mahdi Vahidi, fauché par un cancer provoqué par ces mêmes armes chimiques. M. Vahidi n'avait que 39 ans.

La communauté internationale ne doit pas accepter que les générations futures doivent continuer à vivre dans l'ombre terrifiante de la menace d'un emploi éventuel d'ADM. Nous devons veiller à ce que le peuple iranien reste la toute dernière victime de l'emploi d'ADM de quelque type que ce soit, à quelque

moment que ce soit et dans quelques circonstances que ce soit. L'Iran a manifesté sa détermination à cette fin en adhérant à trois grands instruments juridiques – à savoir, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes biologiques (CIAB) et la Convention sur les armes chimiques (CIAC) – et en proposant l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

L'existence d'armes de destruction massive, la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive et leur prolifération horizontale continuent de poser une menace réelle à la paix et la sécurité régionales et internationales. Aujourd'hui la communauté internationale est plus que jamais préoccupée par l'existence continue de milliers d'ogives nucléaires dans les stocks d'un certain État doté d'armes nucléaires. Les États-Unis, qui se vantent de jouer un rôle de chef de file dans la lutte contre les ADM, continuent de souligner le rôle essentiel des armes nucléaires en tant qu'outil efficace pour réaliser leurs objectifs en matière de sécurité et de politique étrangère. Ils menacent aussi de prendre pour cible des États non dotés d'armes nucléaires et parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La mise au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires, la construction de nouvelles installations pour la production d'armes nucléaires et la reprise des efforts d'élaboration et de déploiement d'armes nucléaires tactiques, malgré l'engagement pris d'en réduire le nombre de façon effective, figurent sur la longue liste de cas de non-respect par les États-Unis de leurs obligations. Ce même pays prévoit de dépenser 50 milliards de dollars pour construire un bouclier antimissile, afin de se procurer une prétendue sécurité absolue, ce qui aboutirait à la création d'un fossé stratégique et sécuritaire dans la situation nucléaire mondiale d'ensemble, avec de graves conséquences à long terme pour le monde entier. Mais dans un monde interdépendant, un tel objectif n'est ni réalisable ni possible.

Le principe d'une sécurité non diminuée pour tous est l'élément clef pour la réalisation et le maintien de la paix et la sécurité internationales. L'approche traditionnelle de la sécurité, qui en fait un jeu à somme nulle et prescrit en définitive l'amélioration de sa propre sécurité aux dépens d'autrui, doit être abandonnée. Elle doit être remplacée par la coopération et le respect mutuel.

À notre avis, la création de zones exemptes d'armes nucléaires est un instrument essentiel pour consolider le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Depuis près de trois décennies, il a été constamment souligné par des résolutions de l'Assemblée générale et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient renforcerait considérablement la paix et la sécurité internationales. Pourtant, le régime israélien continue d'être le seul obstacle à la mise en place d'une telle zone au Moyen-Orient, en raison de sa non-adhésion au TNP et du fonctionnement clandestin persistant de ses installations nucléaires qui ne sont pas soumises aux garanties en vigueur. Il est en effet paradoxal que ce régime, qui a rejeté et violé toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sans exception, et qui a bafoué tous les régimes internationaux sur les armes de destruction massive, a reçu non seulement l'assentiment, mais aussi un appui matériel et financier à son programme d'ADM de la part des États-Unis.

La dissimulation par Israël de ses arsenaux nucléaires et ses efforts sans relâche en vue de se constituer des arsenaux nucléaires au cours des dernières décennies ont toujours été un secret de Polichinelle. Toutefois, la possession d'armes nucléaires par le régime israélien n'est plus une théorie ou une rumeur. Lorsque le Premier Ministre israélien a reconnu la possession illicite d'armes nucléaires par son régime, dans un entretien accordé à une chaîne de télévision allemande le 11 décembre 2006, il a révélé la véritable nature des activités nucléaires clandestines de ce régime, qui représentent une menace grave et persistante à la paix et la sécurité régionales et internationales. La communauté internationale, en particulier les pays de la région, doit conjuguer ses efforts pour juguler les menaces que posent les armes de destruction massive de ce régime et pour progresser vers la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient dans les plus brefs délais.

L'absence de progrès en vue de la réalisation du désarmement nucléaire et le fait que certains États dotés d'armes nucléaires n'ont pas honoré leurs obligations à cet égard sont des sources de frustration. La guerre froide étant désormais derrière nous, il n'y a plus la moindre justification, si jamais il y en eut, pour continuer à conserver des stocks d'armes nucléaires, et encore moins pour mettre au point de nouvelles armes.

Nous sommes fermement convaincus que préserver la crédibilité des obligations en matière de désarmement nucléaire contribuerait au renforcement de la coopération en matière de non-prolifération.

Conformément à la politique qu'elle suit de longue date, la République islamique d'Iran présentera un projet de résolution intitulé « Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995 et en 2000 ».

Nous notons que le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a tenu à Vienne cette année une première réunion couronnée de succès, et nous réaffirmons le rôle important de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui est une bonne occasion de demander aux États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter, comme ils en ont la responsabilité, des engagements pris en matière de désarmement nucléaire. Effectivement, nous nous félicitons du fait que le respect de l'ensemble des dispositions du TNP, y compris l'article VI, soit désormais à l'ordre du jour de la procédure d'examen. Cela nous permettra d'assurer plus facilement le suivi des obligations convenues en matière de désarmement nucléaire en 1995 et en 2000. Nous avons bon espoir que ce projet de résolution bénéficiera de l'appui de la majorité des États Membres, comme cela a été le cas la dernière fois.

Au vu du sentiment de frustration provoqué par l'impasse longue de 10 ans, l'on comprend bien les efforts déployés par la Commission du désarmement pour en sortir. Nous ne devons pas cependant sacrifier la priorité de premier ordre de la communauté internationale – le désarmement nucléaire – et nous devons nous efforcer de parvenir à un programme de travail équilibré qui prendra en considération la sécurité de tous. Nous espérons qu'un programme de travail équilibré permettra de prendre un nouveau départ sur la question de l'élimination des armes nucléaires dans des délais donnés. L'Iran maintiendra sa position quant à la nécessité de revitaliser les négociations sur les armes nucléaires à la Conférence du désarmement, ainsi que dans le contexte du NPT.

S'agissant de la Convention sur les armes biologiques, nous notons avec satisfaction que la sixième Conférence d'examen, qui s'est tenue

l'automne dernier à Genève, a achevé ses travaux par un accord sur un mécanisme de suivi dont l'objectif est de promouvoir la compréhension entre les États parties. Encore une fois, nous soulignons la nécessité de reprendre des négociations sérieuses afin de renforcer la Convention par la mise en place d'un protocole efficace.

Compte tenu des limites de temps, Monsieur le Président, je vais, si vous me le permettez, abréger ma déclaration.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, je voudrais donner des détails sur l'évolution de la situation concernant la question nucléaire iranienne. Comme nous n'avons cessé de le répéter, le programme nucléaire iranien est entièrement pacifique. Tous les rapports publiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) depuis novembre 2003 ont fait état de la nature pacifique du programme nucléaire iranien, et l'Agence n'a cessé de réaffirmer qu'elle n'a constaté aucun signe de détournement de matières nucléaires vers la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs.

Malgré cela, le Conseil de sécurité, dans une initiative injustifiée orchestrée par quelques-uns de ses membres permanents, a pris des mesures illégales, inutiles et injustifiées contre le programme nucléaire pacifique de la République islamique d'Iran, qui ne pose aucune menace à la paix et à la sécurité internationales et ne relève donc pas du mandat que la Charte confère au Conseil. Il est indéniable que l'initiative consistant à soumettre le dossier iranien au Conseil de sécurité et l'intention des auteurs de la résolution qui a été adoptée sont motivées par leurs arrière-pensées et leurs considérations nationales étroites visant à priver le peuple iranien de ses droits inaliénables, et ne sont pas le résultat de leurs soi-disant préoccupations vis-à-vis de la prolifération.

En dépit des mesures à motivation politique prises par certains pays, lesquelles ont mis les négociations dans une impasse et entraîné leur interruption, la République islamique d'Iran a, une fois de plus, pris une nouvelle initiative qui a suscité un large appui et a été fort appréciée. Au cours des négociations entre le Conseil suprême de sécurité nationale de l'Iran et le Haut Représentant de l'Union européenne agissant au nom du Groupe des cinq plus un, l'Iran a accepté de faire un geste d'importance considérable en négociant avec l'Agence sur la modalité d'examen des quelques questions en suspens.

En application de cet accord, au cours d'une réunion avec le Directeur général de l'AIEA, il a été convenu que dans les 60 jours, les modalités de règlement des questions en suspens seraient examinées et achevées. À la suite de négociations approfondies entre les deux parties, le texte définitif de l'accord mutuel, reflété dans le document INFCIRC/711, a été parachevé le 21 août 2007 à Téhéran.

Au vu de l'expérience passée dans l'examen de ces questions si techniques avec l'Agence, il a été convenu que toutes les questions devraient être examinées de manière séquentielle et dans des délais bien définis, et non pas de manière simultanée et sans ordre de priorité. En très peu de temps, deux des principales questions restantes – une expérience au plutonium et la contamination des installations de Kara – ont été résolues.

Selon l'évaluation du Directeur général de l'AIEA dont il a fait rapport au Conseil des gouverneurs, la modalité convenue est « un important pas en avant ». Il est donc crucial de noter que notre initiative a créé un nouveau climat positif et ouvert une nouvelle possibilité pour le retour complet du dossier nucléaire iranien dans le cadre même de l'Agence. À notre avis, la bonne voie vers un règlement pacifique de la question nucléaire passe par le dialogue et l'examen des questions techniques dans le contexte juridique approprié, c'est-à-dire dans le cadre de l'AIEA.

Enfin, le peuple et le Gouvernement de la République islamique d'Iran sont déterminés à exercer leur droit inaliénable d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques et de tirer profit de leurs propres avancées scientifiques pour développer divers aspects pacifiques de cette technologie. L'Iran est attaché à ses obligations aux termes du TNP et ne demande rien de plus que de pouvoir exercer ses droits inaliénables.

M. Nepal (Népal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau. Ma délégation tient aussi à féliciter M. Sergio Duarte pour sa nomination au poste de Haut Représentant pour les affaires de désarmement.

Il est dommage que nous continuions de ressentir les effets du paradoxe des priorités erronées. Le monde dépense aujourd'hui des sommes énormes sur les armements – plus de 1 200 milliards de dollars, alors qu'une simple fraction de ce montant permettrait de

réaliser d'énormes progrès dans la lutte contre la pauvreté et de corriger d'autres déséquilibres dans le développement des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés.

Chaque fois que nous ne réalisons pas de progrès dans le domaine du désarmement, nous laissons passer une occasion de rediriger des ressources bien nécessaires vers le développement des pays les plus pauvres du monde. Ce retard pris dans la récolte des dividendes du désarmement exacerbe également les conflits et empêche que des ressources soient acheminées vers des problèmes plus pressants. Cette situation précaire persiste en raison des progrès très lents réalisés ces dernières années dans les négociations multilatérales sur le désarmement.

Il est effrayant de rappeler qu'aujourd'hui, le monde est assis sur des stocks d'environ 26 000 armes nucléaires. Le danger de prolifération de ces armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs compromet davantage la paix et la sécurité internationales déjà fragiles. L'humanité est constamment habitée par la peur que ces armes ne tombent entre des mains terroristes.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Népal considère que le Traité constitue le socle du désarmement nucléaire. Le moyen le plus sûr de garantir la non-prolifération des armes nucléaires consiste à éliminer les armes nucléaires dans leur totalité et à fournir des assurances formelles contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires. À titre provisoire, un instrument universel et juridiquement contraignant qui fournisse des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires pourrait aider à renforcer la confiance dans l'intérêt d'un désarmement nucléaire total.

Le Népal se réjouit des récents progrès accomplis vers la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous espérons qu'il sera possible de régler la question du programme nucléaire iranien par la voie du dialogue et de la diplomatie.

À ce sujet, nous insistons sur la nécessité de consolider le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de rendre le régime de non-prolifération plus performant et de l'adapter aux problèmes actuels. Bien que les modestes progrès accomplis par la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et lors de la sixième Conférence d'examen de la

Convention sur les armes biologiques incitent à l'optimisme, il reste encore énormément à faire.

Une nouvelle dynamique a été enclenchée cette année à la Conférence du désarmement, à Genève. Nous espérons qu'elle fera avancer les négociations concernant le projet de traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui sont prioritaires. De même, nous soulignons l'importance de parvenir à l'adhésion universelle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) pour réaliser les objectifs du désarmement nucléaire.

Nous pensons qu'il faut préserver l'intégrité de l'espace extra-atmosphérique, qui fait partie du patrimoine de l'humanité. Nous sommes fermement opposés à sa militarisation. Il est fâcheux que certaines catégories des nouvelles technologies d'armement contrarient notre volonté commune de prévenir l'envahissement de l'espace extra-atmosphérique.

Cette année marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, qui est dotée d'un vigoureux système de vérification et régime de non-prolifération. Cela nous donne à penser que la communauté internationale pourrait travailler dans le même esprit face aux autres types d'armes de destruction massive, notamment en prenant les dispositions voulues pour affermir le régime de contrôle des armes biologiques.

La prolifération endémique et l'utilisation inconsidérée des armes classiques, en particulier des armes légères et de petit calibre, infligent des souffrances indicibles et affectent la vie de millions de personnes dans les zones touchées par un conflit partout dans le monde. Nous insistons ici sur l'urgence de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Registre des armes classiques mis en place par les Nations Unies s'avérant être un bon moyen de promouvoir la confiance et la transparence dans le domaine des armements, il importe d'étendre son champ d'application.

L'action multilatérale ne peut suffire pour créer une atmosphère propice à des mesures de désarmement vigoureuses et efficaces. Nous devons manifester la volonté requise pour que se tienne au plus vite la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en vue de passer en revue tout l'éventail des questions internationales

du contrôle des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

La création des zones exemptes d'armes nucléaires permet d'avancer en direction du désarmement nucléaire. Voilà pourquoi nous sommes favorables aux traités et aux initiatives de nature régionale, tels que le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, ainsi que la récente création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Ma délégation est d'avis que la coopération régionale en matière de désarmement soutiendra et complétera de façon notable les efforts de désarmement, de paix et de sécurité, de même qu'elle renforcera la confiance grâce au rapprochement des parties prenantes et à leurs prises de contacts régulières. Nous avons d'ailleurs le plaisir d'informer l'Assemblée que, suite à la signature de l'accord avec le pays hôte et du mémorandum d'accord entre le Népal et l'ONU en juillet de cette année, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique entamera bientôt ses activités depuis le siège de Katmandou, ce qui relancera le processus de Katmandou en faveur du désarmement régional. Nous appelons la communauté internationale à accroître son appui dans l'intérêt du bon fonctionnement du Centre.

Pour terminer, la communauté internationale doit sans plus attendre faire converger ses intérêts en matière de désarmement. Une volonté politique et des initiatives sincères sont désormais nécessaires pour sortir de l'impasse actuelle et aller de l'avant. De toute évidence, nous avons besoin de recentrer et de relancer les négociations sur les questions du désarmement. Le Népal reste convaincu que c'est en conduisant des négociations multilatérales à l'ONU que la communauté internationale parviendra à avancer. Nous croyons résolument dans le but ultime d'un désarmement général et complet et sommes persuadés que l'ONU peut assumer le rôle qui lui revient dans le désarmement multilatéral.

M. Wali (Nigéria) (*parle en anglais*) : En tout premier lieu, je vous adresse mes plus sincères félicitations, Monsieur l'Ambassadeur Paul Badji, pour votre élection à la présidence de la Première Commission de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. La délégation nigériane félicite tout autant l'Ambassadeur Sergio Duarte de sa récente

accession aux fonctions de Haut Représentant pour les affaires de désarmement.

Par votre entremise, Monsieur le Président, nous voudrions également adresser nos plus chaleureuses félicitations aux autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que vous ferez profiter la Commission de votre riche expérience dans le domaine du désarmement et que vous mènerez à bien ses travaux. La délégation nigériane vous assure de son appui et de sa coopération inconditionnels.

Le Nigéria s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés.

Nous pensons que la quête de la paix et de la sécurité dans le monde constitue l'un des principaux piliers de l'ONU. Nous estimons également que les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, continuent de faire planer la pire menace qui soit sur la civilisation humaine. De telles armes continuent malheureusement d'être mises au point, fabriquées, testées, déployées, stockées et mises à feu. Le Nigéria considère qu'il faut non seulement ratifier mais aussi pleinement mettre en œuvre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les autres instruments internationaux pertinents pour que puisse être conjurée la menace nucléaire.

Confortés par la réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, qui s'est tenue dans le courant de cette année à Vienne, nous demandons qu'une session extraordinaire consacrée au désarmement soit organisée afin de pouvoir aller de l'avant. Notre délégation continuera, par conséquent, d'accorder son soutien indéfectible et sans équivoque à tous les efforts multilatéraux visant à parvenir au désarmement en général, et au désarmement nucléaire en particulier.

En outre, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation (A/62/1), les échecs et les impasses qui, depuis quelques années, paralysent les travaux des principales instances s'occupant de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération ainsi que les instruments déjà adoptés soulignent clairement la nécessité de revigorer le programme de la communauté internationale en matière de désarmement et d'engager à cette fin une action concertée. Dans cet esprit, nous voudrions exprimer notre conviction qu'il est

aujourd'hui urgent d'organiser une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement.

En tant que membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Nigéria continuera d'appuyer l'article IV du TNP, qui garantit le droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de développement.

Pour ce qui est des zones régionales exemptes d'armes nucléaires, le Nigéria réitère son attachement au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique – le Traité de Pelindaba – et il demande ce faisant à toutes les parties concernées de prendre des mesures concrètes pour honorer les engagements qu'elles ont pris afin d'accélérer le processus de ratification du Traité.

Pour ce qui est du trafic illicite des armes légères et de petit calibre, nous déplorons le fait que ces armes, bien que qualifiées de « légères et de petit calibre », fassent autant de morts parmi nos populations et que le nombre des personnes qu'elles mutilent soit si lourd. De manière générale, pour les pays en développement, ces armes représentent de sérieux obstacles aux efforts de consolidation de la paix après le conflit et de rétablissement de la stabilité. Compte tenu de cette situation, nous souscrivons à l'appel lancé en faveur de la mise en place d'un régime international efficace sur le courtage en armes.

Enfin, le Nigéria tient à appeler l'attention sur le fait qu'une proportion non négligeable de pays les plus durement touchés par les mines terrestres se trouve en Afrique. Ces armes, mortelles bien que non explosées, mutilent les individus et rendent inutilisables des terres qui pourraient être arables. Nous estimons que la communauté internationale devrait faire un effort supplémentaire en éduquant et en formant des experts en matière de prévention des accidents liés aux mines. De manière plus spécifique, nous lançons un appel en faveur de la création en Afrique de l'Ouest d'un centre de formation sur les mines terrestres.

M^{me} Dibaco (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je tiens à vous assurer de l'appui de ma délégation dans votre direction des travaux de la Commission. Nous adressons également notre sincère reconnaissance aux autres membres du

Bureau qui ont apporté leur appui et leur concours aux travaux de la Commission. En outre, nous félicitons l'Ambassadeur Sergio Duarte qui a été nommé Haut Représentant pour les affaires de désarmement par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

L'Éthiopie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom des membres du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à celle faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

Bien que mon gouvernement soit préoccupé par l'ensemble des questions de désarmement soumises à l'examen de la Commission, je voudrais me concentrer sur les problèmes qui revêtent une importance toute particulière pour mon pays et sa sous-région.

Le premier d'entre eux est la question des mines terrestres. Il est de notoriété publique que des mines terrestres antipersonnel continuent aujourd'hui encore d'être posées dans de nombreuses régions du monde. Ces mines, ainsi que celles laissées par les précédents conflits, continuent de faire, chaque jour, de nouvelles victimes aux quatre coins de la planète. Même si la situation s'est améliorée ces dernières années, il reste encore beaucoup à faire avant que nous puissions vivre dans un monde débarrassé des mines.

Comptant parmi les pays confrontés au problème des mines, l'Éthiopie demeure préoccupée par la gravité de cette question. Mon gouvernement attachant la plus haute importance au règlement de ce problème, nous mettons tout en œuvre pour lutter, de manière efficace et diligente, contre le danger que représentent les mines terrestres. À cette fin, le Bureau de l'action antimines éthiopien a été créé en 2001 afin de traiter efficacement de la situation. Conformément au ferme engagement de mon gouvernement à l'égard de l'initiative internationale prise dans ce domaine, l'Éthiopie a également ratifié, en 2004, la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines.

En 2002, le Bureau de l'action antimines éthiopien a entamé ses activités de déminage en s'appuyant sur deux compagnies de démineurs. Aujourd'hui, ses capacités de déminage ont été portées à six compagnies. Un officier de liaison avec les communautés est assigné à chaque compagnie de déminage, avec pour responsabilité d'assurer la liaison entre les démineurs et les communautés locales infestées par les mines et d'éduquer les membres de ces communautés aux dangers posés par les mines.

Actuellement, dans le cadre de l'enquête sur l'impact des mines en Éthiopie, cinq équipes techniques d'enquêteurs sont en train d'évaluer les effets des mines terrestres dans 900 communautés disséminées dans différentes régions du pays et de délimiter les sites dangereux de manière à prévenir la population locale de la présence de mines dans des zones spécifiques. Au mois de juin 2007, c'est au total une zone de 33 830 071 mètres carrés qui a été déminée dans les régions du pays les plus fortement touchées par les mines, à savoir les régions du Tigré, de l'Afar et de la Somalie. Plus de 4 000 mines et près de 40 000 engins non explosés ont été récupérés et détruits dans le cadre de cette initiative. Il en résulte qu'une zone estimée à 116,57 kilomètres carrés a été libérée afin que les communautés locales de ces régions puissent y mener des activités de développement.

Le Bureau de l'action antimines éthiopien, dans le cadre des efforts constants qu'il déploie pour sensibiliser les populations locales aux moyens de réduire les risques et les accidents liés aux mines, a organisé un programme de sensibilisation aux dangers posés par les mines à l'intention de 300 000 personnes, permettant ainsi aux membres mêmes des communautés locales de signaler tout objet suspect aux officiers de liaison avec les communautés ou aux démineurs. Ainsi, 364 mines antipersonnel, 80 mines antichars et 36 460 engins non explosés ont été signalés par les membres des communautés locales en vue de leur destruction par des artificiers.

Ces efforts positifs ont un impact important sur l'action menée pour régler les problèmes posés par les mines terrestres en Éthiopie. Toutefois, il est clair que les efforts de mon gouvernement n'atteindront pas les résultats escomptés dans les délais fixés s'ils ne s'accompagnent pas d'un solide appui financier et technique de la part de la communauté internationale. En outre, mon gouvernement est fermement convaincu que le Traité sur l'interdiction des mines pourrait être pleinement mis en œuvre si toutes les parties concernées s'engageaient, de manière suivie et renforcée, à instaurer un monde débarrassé des mines, ainsi que nous le souhaitons tous. Nous pensons également qu'un dispositif plus solide devrait être mis en place à l'appui des programmes d'assistance aux victimes des mines terrestres, dont la pleine application permettrait indubitablement au Traité sur l'interdiction des mines d'être un succès total.

Le deuxième domaine de préoccupation pour mon pays a trait à la question du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Comme nous l'avons déjà déclaré devant ce même organe, l'Éthiopie est très attachée à la mise en œuvre efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. En conséquence, mon pays est également pleinement attaché à la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères, pour ce qui est de la région africaine, et au Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, pour ce qui est de la sous-région.

Outre la mise en place de conditions favorables à la coopération régionale dans ce domaine, un processus visant à réviser les cadres juridiques et les textes réglementaires existants est en cours afin de maîtriser plus strictement le transfert illicite des armes légères et de petit calibre.

En outre, conformément à la politique et à la législation en vigueur, mon gouvernement a déployé des efforts considérables : il a rassemblé environ 11 000 armes légères et de petit calibre illégales, dont environ 1 700 ont déjà été détruites. De façon générale, pour trouver une solution durable au problème lié aux armes légères et de petit calibre, la communauté internationale doit appuyer les efforts tant nationaux que régionaux.

L'Éthiopie appuie avec véhémence le nouveau processus lancé l'année dernière par l'Assemblée générale pour ouvrir la voie à un traité mondial sur le commerce des armes, car nous sommes convaincus que ce traité constituerait une mesure importante qui permettrait d'exercer un contrôle sur les importations, les exportations et les transferts d'armes classiques. C'est donc forte de cette conviction que l'Éthiopie a été l'un des coauteurs de la résolution 61/89 de l'année dernière, première résolution de ce genre. Nous continuerons d'accorder notre appui et notre concours en vue de l'adoption de cet important traité.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Éthiopie a l'espoir que la présente session de la Première Commission contribuera, comme il se doit, à renforcer le régime de paix et de sécurité internationales. À cette fin, ma délégation reste déterminée à collaborer avec d'autres délégations pour atteindre nos objectifs communs.

Le Président : Nous avons encore sur notre liste quelques délégations, mais les orateurs ne sont pas présents dans la salle. Je propose que nous passions aux interventions dans l'exercice du droit de réponse, qui avait été sollicité hier à la fin de notre séance de l'après-midi.

Avant de donner la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse, je rappelle que, conformément au règlement intérieur, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde. Je voudrais donc que ces règles soient respectées par les orateurs qui prennent la parole au titre du droit de réponse.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Hier, la Première Commission a entendu bon nombre d'allégations absurdes et non fondées sur mon pays, faites par le représentant du régime sioniste, régime qui a fondé ses politiques, ses pratiques et son comportement sur l'agression, l'occupation, le terrorisme d'État, la violence et les massacres.

Il n'est pas utile de répondre aux observations flagrantes de ce régime, et ma délégation les rejette catégoriquement.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, avant d'exercer mon droit de réponse en ce qui concerne la déclaration faite hier par la délégation géorgienne, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'en vertu du règlement intérieur, que vous venez de nous inviter à respecter, les interventions au titre du droit de réponse doivent, en règle générale, être faites le jour même où a été prononcée l'intervention pour laquelle le droit de réponse est exercé. Cela concerne l'article 73 du règlement intérieur et cela figure au paragraphe 78 de l'annexe IV au règlement intérieur de l'Assemblée générale. Sinon, l'exercice du droit de réponse ne présente tout simplement pas d'intérêt.

Pour en revenir à ce que je souhaitais déclarer, je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'hier, à la 6^e séance, la délégation géorgienne a parlé de la situation qui prévaut dans la région du conflit abkhaze. Nous ne comprenons pas très bien l'intérêt de débattre de cette question dans le cadre de la Première Commission, en particulier étant donné que, la semaine dernière, le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation dans la zone du

conflit abkhazo-géorgien; hier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1781 (2007) sur cette question.

Cependant, j'ai le sentiment que je dois commenter l'une des déclarations faites hier. Je me réfère à l'incident qui a eu lieu le 20 septembre, lorsque des membres de l'unité spéciale géorgienne ont attaqué un groupe d'employés du Centre antiterroriste abkhaze. L'attaque a entraîné la mort de plusieurs personnes, dont deux membres du personnel militaire, qui ont été tués par balles tirées à bout portant. Ces tirs à bout portant visaient précisément le corps des victimes. Je pense que lorsque ce type d'incident entraîne la mort d'êtres humains, le débat sur les questions de sécurité atteint un autre niveau.

Je suis tout à fait d'accord avec ce que le représentant de la Géorgie a déclaré concernant le besoin de sécurité dans cette région. La Russie participe à l'opération de maintien de la paix dans la région depuis 13 ans. Au cours de cette période, une centaine de soldats de la paix ont trouvé la mort. Il me semble qu'il existe un moyen d'instaurer directement la sécurité : respecter les accords qui ont été signés concernant un cessez-le-feu et la séparation des forces. Je me réfère à l'Accord de Moscou de 1994. Si cet Accord était respecté, je suis convaincu qu'il n'y aurait plus d'autres violations.

Le Président : Je voudrais rappeler à la délégation de la Fédération de Russie, qui a rappelé à la présidence la nécessité d'appliquer le règlement intérieur, que l'article 73 concernant le droit de réponse renvoie au paragraphe 8 de la décision de 34/401, qui se lit comme suit :

« Les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations doivent exercer leur droit de réponse en fin de journée. »

Que je sache, hier, nous n'avions qu'une séance, et je précise en outre que à la fin de la séance, il nous restait neuf minutes. Je ne pouvais pas donner ces neuf minutes à la délégation de la Fédération de Russie pour qu'elle exerce son droit de réponse et oublier les autres délégations qui voulaient exercer ce même droit.

Je m'excuse d'avoir appliqué rigoureusement le règlement intérieur, mais je ne pouvais pas m'autoriser à donner les faveurs à une délégation pour en oublier d'autres.

M. Darwish (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Même si la délégation israélienne était hors

du contexte lorsqu'elle a parlé hier, j'ai résisté à présenter une motion d'ordre pour l'interrompre et exercer mon droit de réponse afin de réfuter ses allégations. Tout le monde sait que les politiques menées par cette entité occupante se fondent sur des mensonges, des prétextes, des arguments fallacieux et des accusations. Cela n'est pas vraiment utile, car le monde entier connaît la vraie nature de cette entité et ses pratiques coloniales et agressives qui constituent du terrorisme d'État par excellence.

Cette entité n'a pas le droit d'accuser d'autres pays d'être des États voyous car elle a, incontestablement, prouvé que c'était elle le plus grand État voyou. Elle n'a jamais appliqué une seule résolution sur les 1 000 résolutions adoptées contre elle par cette Organisation. Cette entité a clairement renié la maternité ou la paternité de l'Organisation qui lui a donné naissance, d'une certaine manière, par césarienne. Les actions entreprises contre mon pays par cette entité occupante sont motivées par des considérations politiques, et non pas sécuritaires, qui visent à détourner l'attention de son ingérence agressive dans les affaires intérieures du Liban et à empêcher toute initiative libanaise nationale.

Je voudrais rappeler les déclarations faites par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense libanais et par le chef d'état major de l'armée libanaise. Ils ont tous deux nié avoir transmis au Gouvernement des renseignements concernant l'armée à cet égard. Le Ministre de la défense libanais a également démenti de manière catégorique le passage « ne serait-ce que d'un cheveu à la frontière ». Le rapport préparé par le groupe d'experts indépendant chargé de surveiller la frontière libanaise confirme la véracité de cette affirmation aux paragraphes 45 et 120. Mon pays avait déjà informé le Secrétaire général de cette position dans le document S/2007/431.

Nous aimerions également réaffirmer que des contacts de haut niveau ont lieu entre les autorités libanaises et syriennes afin de veiller au respect des frontières et au contrôle des frontières entre les deux pays. Nous avons également communiqué au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité une liste détaillée des réunions que nous avons tenues, et nous continuerons de signaler au Secrétariat toutes les réunions que nous tiendrons à l'avenir.

Je voudrais également réaffirmer que mon pays a augmenté l'effectif des gardes frontière du côté syrien et que nous avons saisi des armes qui étaient

transportées clandestinement du Liban vers la Syrie, ainsi que des armes transportées clandestinement d'Iraq vers le Liban via la Syrie. Nous avons envoyé deux lettres identiques n° 169 du 4 mai 2007, au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité à cet égard. La Syrie avait demandé à un certain nombre d'États européens de lui fournir du matériel technique qui l'aiderait à mieux surveiller ses frontières, mais nous n'avons à ce jour par reçu de réponse positive de ces États.

Je tiens à insister une fois encore sur le fait que les accusations portées par Israël sont totalement fausses et injustifiées. Israël est une entité ennemie qui occupe le territoire syrien, et les allégations d'Israël selon lesquelles il disposerait de preuves constituent en elles-mêmes la preuve qu'Israël viole la résolution 1701 (2006) puisqu'il reconnaît de ce fait qu'il viole l'espace aérien libanais le long de la frontière avec la Syrie. Les preuves en question sont de simples photographies de camions transportant des fruits et des légumes, et non pas des armes, comme l'a affirmé Israël. En fait, Israël a bombardé l'un des camions transportant des légumes, tuant 30 civils syriens.

Il s'agit d'un pays qui a construit huit réacteurs nucléaires sur un territoire relativement petit de 22 000 kilomètres carrés, et un abri nucléaire afin de permettre à ses dirigeants de se protéger d'une éventuelle guerre nucléaire; il s'agit d'une entité qui annonce avec arrogance et insolence qu'elle possède des armes nucléaires, des centaines d'ogives nucléaires; une entité qui a largué des millions de bombes à sous-munitions sur le Liban et n'a même pas présenté de cartes géographiques indiquant les endroits où elles ont été lâchées. Il s'agit d'une entité qui se débarrasse de ses déchets nucléaires sur le territoire occupé; une entité qui annonce que Gaza est un territoire ennemi alors que c'est elle la puissance occupante qui construit des colonies de peuplement illégales et un mur de séparation; une entité qui tente de modifier le caractère du Golan occupé; une entité qui est le quatrième plus grand exportateur d'armes de destruction; une entité qui viole l'espace aérien d'un pays souverain, menant une action militaire agressive, comme cela s'est produit le 6 septembre 2007 contre mon pays. On ne doit pas permettre à une telle entité de s'enorgueillir de ses mensonges persistants. Elle devrait avoir honte de ressasser ces déclarations scandaleuses et ennuyeuses. Peut-être tireront-ils un jour ou l'autre des enseignements.

Chaque fois que nous exercerons notre droit de réponse, chaque fois que nous interviendrons devant un organe international, nous dénoncerons cette entité occupante agressive, et nous essaierons de révéler ses pratiques qui violent la Charte des Nations Unies et toutes les lois et normes humanitaires, religieuses et internationales.

M. Shamaa (Égypte) (*parle en anglais*) : La délégation égyptienne rejette l'allégation mensongère, formulée par le Ministre israélien de la sécurité publique il y a deux jours, selon laquelle l'Égypte transférerait des armes vers la bande de Gaza, en passant par la péninsule du Sinaï ou faciliterait un tel transfert. L'Égypte adhère pleinement à la lettre et l'esprit du traité de paix avec Israël et prend toutes les mesures possibles pour empêcher toute activité de contrebande transfrontière depuis ou vers son territoire. Cela revêt la plus haute importance pour la sécurité de l'Égypte et pour celle de la région entière.

Il est regrettable, au moment où des négociations sont en cours entre l'Égypte et Israël en vue d'accroître l'effectif des forces de sécurité égyptiennes stationnées le long de la frontière pour lutter contre la contrebande, que de telles allégations mensongères soient faites par le Ministre et par le représentant d'Israël à la Première Commission. Il aurait été plus sage, de la part de la délégation israélienne, de se concentrer plutôt sur les déclarations faites à la presse par ses dirigeants, affirmant que leur pays possède des armes de destruction massive, en violation du droit international et au mépris de toutes les tentatives internationales de faire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires un traité universel et d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Nous avons hâte d'aborder cette question en détail.

M. Tsiskarashvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : En réponse à la déclaration faite par le représentant de la Fédération de Russie, je tiens à préciser que cette question, que nous avons soulevée hier, est cruciale pour la stabilité régionale et internationale. Par conséquent, nous pensons que c'est ici, au sein de cet organe, qu'il convient d'aborder ces thèmes. Je voudrais faire quelques remarques complémentaires en ce qui concerne notre point de vue sur l'incident qui a eu lieu le 20 septembre.

Le rapport de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) confirme que des coups de feu ont été échangés sur le territoire géorgien. De quel côté de la frontière administrative l'incident s'est produit, cela n'a pas la moindre importance; dans tous les cas, il a eu lieu sur le territoire d'un État Membre souverain de l'ONU. Le rapport confirme également que le groupe a été entraîné par deux officiers russes.

De plus, le rapport intérimaire de la MONUG laisse clairement entendre que la Mission n'est pas en mesure de déterminer les circonstances exactes de la mort des deux officiers russes; l'enquête va se poursuivre. À cet égard, je voudrais soulever la principale question importante qui se pose à nous : que faisaient deux officiers russes armés dans les forêts d'un pays voisin?

Je voudrais aussi commenter certaines des observations de mon collègue de la Fédération de Russie. Nous regrettons vivement que le camp russe estime que les saboteurs faisaient partie d'un groupe antiterroriste. En réalité, il s'agissait d'un groupe de sabotage appartenant au régime sécessionniste.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. Nous nous réunirons cet après-midi à 15 heures pour espérer terminer la liste des orateurs pour le débat général et, si nous le faisons assez tôt dans l'après-midi, il nous restera du temps, certainement, pour engager la deuxième phase de nos travaux avec le débat thématique, en examinant, avec le Haut Représentant pour les affaires de désarmement, la question de la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par la Commission à sa session précédente. Cela se fera dans un cadre officieux, comme je l'ai mentionné hier.

Je sais également qu'un certain nombre de délégations ont déposé leurs projets de résolution dans les délais requis. Je voudrais encourager les autres délégations à le faire pour que nous puissions réellement respecter le délai que nous avons fixé, tout en étant flexibles pour les délégations qui ne pourraient pas respecter ce délai, mais je les encourage à faire tout leur possible pour respecter le délai que nous avons fixé pour le dépôt des projets de résolution.

La séance est levée à 12 h 30.